

Du Neuf avril au mil huit cent soixante-douze, à Deux heures de midi.
ACTE DE MARIAGE de Jules Casimir, auguier

Agé de Vingt six ans, né à Sollies-Toulous département
du Var le vingt du mois d' avril mil
huit cent quarante cinq profession d' Cultivateur domicilié à
La Garde département du Var fils majeur de
Joseph Casimir originaire profession d' Cultivateur et de
domicilié à Sollies-Toulous département du Var et de
Marie Emile Emmentine Cardieu son épouse, en son vivant sans profession,
Demeurée à Coulon (var). Le père ici présent et consentant d'une part.

Et de Sophie Therese Benjamine Cardieu

Agée de Vingt quatre ans, née à La Garde département du
Var le Vingt du mois d' octobre mil huit cent quarante sept
profession d' aucune domiciliée à La Garde département du
Var fille majeure de François Joseph Cardieu
profession d' Cultivateur domicilié à La Garde département
du Var et de Marie Therese Bruy son épouse
sans profession Demeurée au Vit La Garde (var). Le père et la mère ici
présents et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Le Publication des Mariages faite par
nous sans opposition, le Dimanche Vingt quatre et trente en Mars
Mil huit cent soixante Douze, Demeures affichées pendant le
Delai voulu par la loi.

- 2° Un acte de l'acte de naissance du futur époux
- 3° Un acte de naissance de la future épouse
- 4° Un autre acte de l'acte de décès de la mère du
futur époux

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public,
ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant
les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil,
modifié par la loi du 18 juillet 1860, les futurs époux, et la future qui est autorisée
à Mariage
ont déclaré qu'il n'a pas été fait contrat de mariage, à la date de
ce mois-là mil huit cent soixante-
deuxième par devant M.
département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Sophie Therese
Benjamine Cardieu et l'autre Jules Casimir
auguier.

Le tout en présence de Hyacinthe Seyre
domicilié à Coulon département du Var Agé de cinquante ans
profession d' Agriculteur en son vivant ni allié du futur époux.
De Louis Guiraud
domicilié à Coulon département du Var Agé de cinquante ans
profession d' Cultivateur Louis Guiraud de la future épouse.
De Louis Cayrol
domicilié à Hyères département du Var Agé de vingt deux ans
profession d' Cultivateur Louis Cayrol de la future épouse.

Et de Marius Dagnon
domicilié à La Crau département du Var Agé de vingt deux ans
profession d' Cultivateur en son vivant ni allié du futur époux.

Après quoi, moi Joseph Pierre Assier de la Commune de La Crau
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur,
le père du futur et la quatre tennes, les autres parties ayant
volonté de le servir et à faire par nous Assier.

Seyre Auguier Guiraud
Cayrol Dagnon Assier